

Errata dans

OFS/TREE 2003: „Parcours vers les formations postobligatoires“

Chapitre „Parcours discontinus et jeunes sans formation“, p. 83/84

Paragraphe à corriger

(fin p. 83/début p. 84)

Notre typologie diffère de celle du chapitre 2 en ce qu'elle subdivise le groupe des jeunes non (encore) entrés en formation en deux groupes distincts: d'une part celles et ceux qui ont passé la quasi-totalité de la période (2 ans) dans des « solutions transitoires », d'autre part celles et ceux qui sont restés durablement sans suivre de formation (type « pas en formation »).⁵⁶

Une autre différence par rapport au chapitre 2 concerne le type de parcours que nous avons appelé « formation interrompue ». Ce type présente une certaine analogie avec le type « solutions transitoires pendant 2 ans » : dans les deux cas, il s'agit de jeunes qui n'ont pas encore commencé de formation certifiante.

Paragraphe corrigés

Notre typologie diffère de celle du chapitre 2 en ce qu'elle subdivise le groupe des jeunes non (encore) entrés en formation en deux groupes distincts: d'une part celles et ceux qui ont passé la quasi-totalité de la période (2 ans) dans des « solutions transitoires », d'autre part celles et ceux qui sont restés durablement sans suivre de formation (type « pas en formation »). Dans les deux cas, il s'agit de jeunes qui n'ont pas encore commencé de formation certifiante.⁵⁶

Une autre différence par rapport au chapitre 2 concerne le type de parcours que nous avons appelé « formation interrompue ». Etant donné que les données sur les parcours recueillies par moyen d'interviews CATI sont beaucoup plus complètes que celles des enquêtes principales (transversales), il est maintenant possible de documenter plus précisément des parcours discontinus et de les intégrer dans la typologie.

⁵⁶ Bynner et Parsons (2002) définissent un type de jeunes qui, entre 16 et 18 ans, restent durablement (> 6 mois) sans formation et sans emploi, et qui ne participent à aucun programme de formation continue. C'est le cas de 10% des jeunes interrogés si le travail à temps partiel est considéré comme une activité professionnelle. Leur proportion est plus élevée (15%) si le travail à temps partiel n'est pas considéré comme une activité professionnelle.

⁵⁶ Bynner et Parsons (2002) définissent un type de jeunes qui, entre 16 et 18 ans, restent durablement (> 6 mois) sans formation et sans emploi, et qui ne participent à aucun programme de formation continue. C'est le cas de 10% des jeunes interrogés si le travail à temps partiel est considéré comme une activité professionnelle. Leur proportion est plus élevée (15%) si le travail à temps partiel n'est pas considéré comme une activité professionnelle.